

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Limoges

NOR : JUSB1835 777 S

La première présidente de la cour d'appel de Limoges,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Limoges en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Limoges :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa-SJ	M. Vincent CHARBONNIER Adjoint technique à la cour d'appel de Limoges	Mme Andrée LAJOURMARD Greffier au conseil de prud'hommes de Limoges

SDGF-FO	Mme Sophie GRIMAUT Greffier au tribunal de grande instance de Limoges	Mme Sandrine CARIUS Greffier au service administratif régional de Limoges
SDGF-FO	Mme Elodie RIEUBLANC Greffier au tribunal d'instance de Limoges	M.Xavier FLANDIN-BLETY Greffier au tribunal de grande instance de Tulle
CGT	Mme Christelle CASSIER Directrice des services de greffe judiciaires placé auprès de la cour d'appel de Limoges	M.Frédéric MARTHON Adjoint administratif au tribunal de grande instance de Brive-la-Gaillarde

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Limoges, le 19 décembre 2018.

La première présidente,



Annie ANTOINE